

Hôpitaux privés, qui ne sont à Montréal que des mauvaises maisons, annoncent dans les journaux. Ceux-ci annoncent à propos de tout n'importe quoi. L'hôpital privé devrait être obligé d'obtenir d'abord une autorisation du Collège des médecins, en lui donnant le nom du médecin en charge de l'hôpital.

Les gardes-malades qui soignent trop. Pour les accidents du travail le Collège devrait faire appeler le médecin d'abord, puis la garde-malade ensuite.

L'Assistance Publique: Par notre influence nous avons été les premiers à intervenir auprès de Sir Lomer Gouin pour faire créer l'Assistance Publique. La loi actuelle dit que les municipalités pourront payer, au lieu de devront payer pour les malades indigents. De plus la loi oblige les hôpitaux à payer un tiers du soin des indigents. C'est beaucoup trop pour les hôpitaux.

La collection médicale: L'Action médicale a trouvé un collecteur honnête, qui a des valeurs et qui est assuré. Il fait de la collection pour environ 50 médecins à Montréal, à raison d'un taux de 15%. Il faudrait fusionner les centres de collection médicale.

Formation de centres d'Action Médicale: La nouvelle organisation n'en veut pas au Collège et ne s'érige pas à côté du Collège des médecins, mais a pour but de grouper les médecins fort apathiques d'ordinaire, afin de seconder le Collège. L'union des deux fera beaucoup au point de vue professionnel.

Expansion d'un journal: Le Collège n'a pas de journal mais pourrait très bien en avoir un. Les annonceurs paient le journal.

L'Action Médicale est en état de distribuer un journal à tous les médecins de la Province.

Enquêtes à faire, concernant les faux indigents.

Experts médicaux auprès des tribunaux: le choix devrait être non-politique.

Contrôle par le Collège des activités médicales dans toute la Province. Mouvements des organisations de Tag-Day, quêtes faites un peu partout sous le manteau des médecins; ces mouvements devraient tout d'abord avoir été approuvés par le Collège.

Le Dr Langevin remercie la Société Médicale de Québec de son bon accueil et espère que ses membres prendront en considération les remarques qu'il a cru devoir leur soumettre.

M. le Dr. Arthur Simard: Félicite le Dr Langevin pour l'habileté et le tact avec lesquels il nous a présenté l'Action Médicale. Croit devoir relever quelques points soumis: Les experts médicaux. Le Collège en a fait la demande officielle à la Commission chargée d'étudier la loi des